

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DECISION MUNICIPALE n°2024 - 188

**Demande de subvention au titre du programme « Eau & Climat 2019-2024 »  
de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux d'assainissement  
prévus au sein du groupe scolaire Victor Hugo**

Prise en application d'une délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 en date du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CHRISTIAN DEMUYNCK

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le programme « Eau & Climat 2019-2024 » instauré par l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de soutenir les projets visant à atteindre ou à préserver le bon état des masses d'eau superficielles ou souterraines,

**Considérant** la nécessité de mettre en conformité les réseaux d'assainissement, et notamment ceux du groupe scolaire Victor Hugo,

**Considérant** l'éligibilité de ce projet au dispositif susvisé,

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver le projet de mise en conformité des réseaux d'assainissement du groupe scolaire Victor Hugo,

**Article 2 :** De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du programme « Eau & Climat 2019-2024 » pour ce projet,

**Article 3 :** D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

Projet	Estimation du coût (HT)	Subvention sollicitée	Montant à la charge de la Ville
Mise en conformité des réseaux d'assainissement du groupe scolaire Victor Hugo	108 985 €	87 188 €	21 797 €

**Article 4 :** De signer tous les documents afférents à la demande et à l'attribution de cette subvention.

**Article 5 :** Qu'il sera rendu compte de cette demande de subvention au prochain Conseil Municipal.

**Article 6 :** Qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 7 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 25 juin 2024.

Christian DEMUYNCK

Maire

Accusé de réception en préfecture  
093-219300498-20240625-DM-DGS-2024188-AR  
Date de télétransmission : 27/06/2024  
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Certifié exécutoire

Acte publié le 01 / 07 / 2024

1/1

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE  
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST  
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN  
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être  
adressés impersonnellement à  
Monsieur le Maire)

